

UN PETIT PAS POUR L'HOMME, MAIS UN GRAND PAS POUR LA DIRECTION ?

Le syndicat **SUD** a transmis ses dernières contre-propositions le 30 août. Bien entendu, notre "chère" Direction n'en a retenu aucune.

On découvre dans la présentation du projet, avec stupeur, que les revendications portées par les salariés en grève, avec le soutien de **SUD**, auraient été connues de la Direction seulement après la signature des accords du 8 avril 2010.

Apparemment ils ont oublié les mouvements de grève de 2010, quand **SUD** insistait pour qu'il y ait plusieurs corps de métier dans la catégorie Employés, dont le métier de technicien pour les activités d'assistance technique.

Ils oublient également que depuis la création, par le biais de l'Accord Classification, de cette « distinction » entre conseillers (exerçant une activité technique) et techniciens, nous n'avons de cesse, notamment lors de chaque N.A.O., de leur rappeler que cette pratique ne respecte pas le principe « à travail égal, salaire égal ».

Nous dénonçons également le préjudice causé à la population de « Techniciens » sous prétexte d'appartenir à un groupe « fermé » ou encore la non prise en compte de l'avenant 36 pour la transposition des salaires des « Ex-Techcity ».

Le fait d'avoir assigné Teleperformance et les 3 organisations syndicales (**CFDT, CFE-CGC, CFTC**) signataires au Tribunal de Grande Instance de Paris, et les débrayages massifs des salariés, nous ont permis d'obliger la Direction à ouvrir une "négociation".

La Direction maintient ses dernières positions :

- 1: Un parcours d'évolution professionnelle est créé au bénéfice des Techniciens Conseils
- 2: l'évolution, se base sur la grille actuelle avec l'ajout de jalons (les coefficients finissant par "a"
- 3: Etre positif dans les 3 critères qui sont :
 - l'ancienneté dans le coefficient, celle-ci étant définie par une durée minimale et une durée maximale
 - l'absence de mesure disciplinaire dans les 3 mois précédant le changement d'échelon
 - un entretien annuel (EDP) satisfaisant c'est-à-dire dont la cotation est égale ou supérieure à 2,7.

En cas de sanction disciplinaire, cela engendrera un délai de carence de 3 mois fixant le temps d'ancienneté dans le jalon entre 15 et 21 mois. Un arrêt maladie d'au moins 2 mois reportera d'autant de temps le passage du parcours pro. Un EDP inférieur à 2.7 repoussera le passage au prochain EDP... S'agit-il d'un parcours pro ou d'un parcours du combattant que l'on nous propose ?

Grille actuelle		Grille avec jalons		
Coefficient	Salaire de base	Coefficient	Salaire de base	
135	1 430,22	sans objet		
145	1 430,22	sans objet		6 mois
155	1 500,72	155a	1 465,47	12- 18 mois
		155b	1 500,72	12 - 18 mois
165	1 624,47	165a	1 562,60	12-18mois
		165b	1 624,47	18 mois
175	1 748,22	175a	1 686,35	18 mois
		175b	1 748,22	

La Direction reste fidèle à ses propositions pour le changement du premier coefficient, pour rappel :
01/01/14 pour les salariés ayant plus de 7 ans d'ancienneté.

01/03/14 pour les salariés ayant entre 6 et 7 ans d'ancienneté.

01/07/14 pour les salariés ayant une ancienneté inférieure à 6 ans.

En réponse aux pertes subies du fait du passage de la SYNTEC à la Prestataires de Services (seule revendication des Agents de Maîtrise à l'occasion de cette négociation), la Direction propose une prime exceptionnelle de 800€ qui sera accordée au RE seulement. Quid des autres salariés « Ex-Techicity » (Techniciens, AM, etc...) ayant pourtant subi le même dommage ?

Quant aux chargés de clientèle que l'on a fait patienter jusqu'à la fusion pour subtilement éviter leur positionnement sur le statut de « Technicien Support », une prime de 200€ leur est proposée pour toute solution.

Pour SUD, cela reste très loin du compte !

Qu'en pensez-vous? Estimez-vous que ce projet d'accord réponde à vos exigences ?

Nous sommes là afin de recueillir vos avis et discuter ensemble de la suite du mouvement de grève actuel.

SUD à TELEPERFORMANCE FRANCE

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.SUDTELEPERFORMANCE.COM](http://www.sudteleperformance.com)

Issam BAOUAFI (DS Central) Tél : 06 84 93 63 69 Gaylor DUVAL (DS Central Adjoint) : 06 10 17 59 18